



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9489*
28 octobre 1969

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre du 30 septembre 1969 (A/7689, S/9459), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la dernière mesure prise par les autorités d'occupation israéliennes, qui ont étendu la juridiction d'Israël aux hauteurs de Golan, territoire syrien qui fait l'objet d'une colonisation intensive de la part des Israéliens; cette mesure est un acte de plus dans la ligne de la politique des "faits accomplis" que préconise depuis longtemps le général Dayan et qui est maintenant appliquée point par point.

Pour apaiser mensongèrement l'opinion publique, le Procureur général israélien a été chargé de déclarer succinctement que cette initiative ne constituait pas une mesure d'annexion. Mais les mêmes moyens d'information qui ont diffusé sa déclaration ont immédiatement donné, au sujet des cérémonies qui doivent avoir lieu pour célébrer cette initiative, des détails qui suffisent à dissiper tout doute quant aux noirs desseins d'Israël. Voici, en fait, ce que l'Agence télégraphique juive a déclaré dans son bulletin d'information du 17 octobre 1969 :

"L'inauguration du tribunal de Kuneitra, la plus grande ville des hauteurs de Golan, marquera la substitution de la législation israélienne aux codes syriens. Le Ministre de la justice d'Israël, Yakov Shapiro, ainsi que d'autres ministres, des membres du Parlement, et des dignitaires israéliens, assisteront aux cérémonies d'inauguration. Cet événement sera plus qu'une simple formalité, et les observateurs qui se trouvent ici s'attendent à ce qu'il soulève de nouvelles protestations dans le monde arabe."

* Egalement publié sous la cote A/7730.

Immédiatement après cette décision arbitraire d'Israël, prise au mépris total de toutes les normes de conduites civilisées et en violation de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le général Dayan a lui-même replacé ces initiatives dans leur véritable perspective, du point de vue israélien. Il a déclaré :

"Notre lutte continue pour un Israël plus grand, plus fort et plus juif." (Le Monde, 22 octobre 1969, p. 5)

Précisant davantage sa pensée, alors qu'il exposait sa théorie des "frontières de sécurité stratégique", il a fait la déclaration suivante, rapportée dans le même bulletin d'information de l'Agence télégraphique juive :

"Pour assurer la sécurité de ces frontières, tant les hauteurs de Golan en Syrie que Sharm El-Sheikh à l'extrémité sud de la péninsule du Sinaï étaient nécessaires."

Comme si elle voulait renchérir sur la déclaration de son Ministre de la défense, Mme Golda Meir est apparue le 22 de ce mois à la télévision israélienne pour déclarer :

"Il n'y a pas d'interruptions dans le processus d'implantation de villages fortifiés israéliens au-delà de nos anciennes frontières."

Précisant sa déclaration, elle a ajouté que :

"Dix-huit villages de ce genre avaient déjà été créés, que sept le seraient dans un avenir très proche et que la construction de tels villages continuerait au même rythme."

Non entièrement satisfait par ce plan de son Premier Ministre, le général Dayan, célébrant la création du premier tribunal israélien à Kuneitra, a exprimé le voeu que le Gouvernement israélien "créé les conditions d'une installation permanente d'Israéliens dans la région". Et il a ajouté :

"L'essentiel n'est pas l'occupation mais la création d'une présence permanente." (Le Monde, 23 octobre 1962, p. 6)

Comme vous mêmes, Monsieur le Secrétaire général, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les Etats Membres, et, en vérité le monde entier, devraient tirer leurs propres conclusions quant au point de savoir où peut mener ce comportement de défi des Israéliens. En fait, c'est ce que les invite à faire le porte-parole d'Israël lui-même qui, lorsqu'on lui a demandé si les récentes initiatives israéliennes constituaient une annexion, a répondu :

"Vous pouvez tirer vos propres conclusions." (Le Monde, 16 octobre 1969 - câble envoyé par l'AFP de Kuneitra)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Syrie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) George J. TOMEH

